



Le collectif
des artistes-plasticiens
des côtes d'armor

LE REGARD DES AUTRES

5^{ème} Biennale Armoricaine d'Art Vivant / Contemporain

Le Collectif des Artistes Plasticiens des Côtes d'Armor, en partenariat avec le Conseil Général des Côtes d'Armor et le Conseil Régional, les Villes de Saint-Brieuc, Languieux, Ploufragan et Plérin, Itinéraire bis et la participation du CDDP des Côtes d'Armor, organise la 5^{ème} Biennale Armoricaine d'Art Vivant / Contemporain intitulée **Le regard des autres**.

Cette cinquième édition confirme notre volonté d'affirmer une ouverture en dehors des cloisonnements esthétiques en présentant la diversité des pratiques artistiques actuelles.

Cette manifestation a trois objectifs principaux :

I. La création

- Contribuer à définir un état des lieux de la création plastique actuelle en Bretagne, éclairé par l'ouverture à des artistes extérieurs à la région. La biennale portera un éclairage y compris sur des œuvres qui ne sont pas mises en avant habituellement. Elle organisera conjointement des débats sur l'art d'aujourd'hui.

II. Les créateurs

- Développer la vie artistique dans les départements de la région à travers des rencontres avec d'autres artistes.
- Faire connaître plus fondamentalement la production des plasticiens en permettant aux artistes sélectionnés d'exposer dans de bonnes conditions de monstration et de diffusion.
- Etre un lieu de rencontre et de soutien à la promotion des artistes pendant le temps de la biennale et hors biennale et tendre à être un pôle de ressource et de référence.
- Créer des réseaux et organiser des échanges hors départements plus fréquents avec d'autres structures (Collectivités Locales, Centres d'Art, galeries, salons, entreprises, autres biennales, ...).

III. Le public, la médiation

- Permettre à un large public de rencontrer la création face à une insuffisance de manifestations et de lieux professionnels d'exposition.
- Présenter des œuvres d'artistes de Bretagne et d'autres régions qui sont souvent invisibles au public.
- Apporter au public des repères sur la création actuelle dans le domaine des arts plastiques.



Le collectif
des artistes-plasticiens
des côtes d'armor

LE REGARD DES AUTRES

5^{ème} Biennale Armoricaine d'Art Vivant / Contemporain

REGLEMENT

Article 1 :

Cette Biennale est ouverte aux artistes professionnels, aucun thème n'est retenu.

Les artistes seront sélectionnés sur 2 critères :

- présentation de leur demande (documentation, c.v,...)
- projet d'exposition : il rendra compte d'une manière succincte de leur démarche et présentera une création en lien avec celle-ci.

Article 2 :

Les œuvres seront exposées sur différents sites dont :

⇒ à Saint-Brieuc

- Pavillon des expositions temporaires au musée de Saint-Brieuc
- Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP)

⇒ à Ploufragan

- Espace Victor Hugo

⇒ à Languieux

- Galerie du Point Virgule
- Musée de la briqueterie

⇒ à Plérin

- Complexe culturel le Cap

Article 3 :

Cette Biennale ayant pour but de mettre en évidence en Bretagne la diversité des créations plastiques, tous les médiums sont acceptés.

Article 4 :

Le nombre d'artistes sélectionnés pour cette cinquième édition est limité à 60 artistes maximum, répartis entre les Côtes d'Armor, les autres départements de la région Bretagne et d'autres régions, et un artiste sélectionné à l'étranger.

Article 5 :

L'inscription doit impérativement parvenir à l'adresse du siège du collectif au plus tard le 6 Mai 2011 (cachet de la poste faisant foi) : BP2 rue de Brest, 22360 LANGUEUX.

Il est rappelé que les artistes sélectionnés lors de l'édition précédente ne peuvent pas faire acte de candidature (Dans la mesure où l'on peut se présenter à une biennale sur 2).

Article 6 :

Au vu des documents, le jury décide de l'admission des candidats à la Biennale. Leur inscription définitive leur sera communiquée au plus tard le Juin 2011.

Une liste complémentaire sera établie, afin de pourvoir éventuellement à des remplacements en cas de défaillance.

Article 7 :

Le jury se compose d'artistes, d'acteurs culturels et du milieu éducatif lié aux arts plastiques, et d'un artiste d'un autre domaine que les arts plastiques (littérature, arts du spectacle, cinéma,...). Ce jury est renouvelé à chaque édition.

Article 8 :

Le jury a pour mission de choisir les artistes :

- en fonction de l'esprit et des objectifs de la biennale.
- en fonction de l'intérêt de la démarche et de la cohérence du projet d'exposition.

Article 9 :

Tous les artistes seront informés par courrier de la décision du jury.

Article 10 :

Les artistes seront responsables de la mise en place de leur projet qui se déroulera selon un planning pré-établi sous la responsabilité du Collectif. En cas d'absence, il sera procédé immédiatement au remplacement de l'artiste par le suivant sur la liste complémentaire.

Article 11 :

L'emplacement réservé à l'artiste sera déterminé par la commission de suivi de la biennale en collaboration avec la coordinatrice artistique. Cet espace n'excèdera pas **7m linéaires ou 8m² au sol**, toutefois les espaces attribués aux sculptures ou installations en extérieur pourront être évalués au cas par cas et en fonction des disponibilités d'espace. L'artiste s'engage à maintenir en place les œuvres pendant la durée de la Biennale. Aucune réclamation quant au mode d'installation ne sera admise. Le Collectif en concertation avec les responsables des différents lieux répartit les artistes sélectionnés sur les différents sites et se réserve un droit de regard sur la scénographie étant donné qu'il s'agit d'une exposition collective sans thématique précise et pour la cohérence de l'ensemble présenté.

Article 12 :

Le Collectif des Artistes Plasticiens des Côtes d'Armor, en partenariat avec le Conseil Général et le Conseil Régional des Côtes d'Armor, Itinéraire bis et les Villes de Saint-Brieuc, Ploufragan, Languieux et Plérin, souhaite que cette Biennale ait un public nombreux ; aussi l'accent sera mis sur la communication :

- affiches
- catalogues
- dépliants
- invitations au vernissage
- campagne de presse (journaux locaux, régionaux, nationaux, magazines spécialisés)
- dossiers de presse adressés aux professeurs d'Arts Plastiques des Collèges et Lycées
- Télévisions, radios

Article 13 :

Le transport des œuvres est à la charge de l'artiste. Des droits d'exposition publique sont prévus pour les artistes inscrits à la Maison des Artistes et à l'Agessa au plus tard avant le 31/12/2010. Des défraiements sont prévus en fonction des contraintes budgétaires selon un tarif fixe en fonction du lieu de résidence des artistes. La non présentation dans les délais des justificatifs entraîne la perte de ces droits.

Article 14 :

Le non-respect du règlement par un candidat entraîne son exclusion. Cette décision est prise par la commission de suivi de la biennale qui en rendra compte au conseil d'administration.

Article 15 :

Toutes les œuvres sont assurées du jour du dépôt jusqu'au jour de l'enlèvement. Un service de gardiennage ou de surveillance est assuré durant l'exposition.

Calendrier de la Biennale en résumé

Dates de la biennale :

Du 15/10/2011 au 27/11/2011

- ❑ Date limite d'inscription : le 6 mai 2011
- ❑ Réunion du jury : les 24 et 25 mai 2011
- ❑ Réponse aux artistes : à partir du 6 juin 2011
- ❑ Installation : en fonction du planning pré-établi sous la responsabilité du Collectif
- ❑ Démontage : le lendemain ou le surlendemain de la fermeture au public

Liste des documents nécessaires à l'inscription

Pour que votre dossier soit complet, il doit impérativement comporter les pièces suivantes :

- ❑ la fiche d'inscription
- ❑ un descriptif de votre projet et une documentation visuelle
- ❑ une photo d'identité récente en couleur avec votre nom au verso (qui ne sera pas présentée au jury mais servira aux organisateurs lors du montage)
- ❑ un c.v. (dont participation aux concours, expositions, symposiums, résidences d'artistes,)
- ❑ une documentation sur votre travail ou votre démarche artistique
- ❑ un CD contenant un texte, un mini-cv, et **4 photos maximum** qui servira au catalogue (voir copie d'une double page du catalogue jointe, ou le catalogue en ligne sur www.leregarddesautres.org)
- ❑ une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour du dossier (format suffisant pour contenir le dossier sous peine de non renvoi)
- ❑ une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse du jury

L'ensemble du dossier sera présenté en format A4 relié. Tout document incomplet ou ne correspondant pas aux exigences entraînera une exclusion du dossier.

Dossier à envoyer avant le 6 Mai 2011

Envoi des dossiers :

Collectif des Artistes Plasticiens des Côtes d'Armor
B.P. 2
Rue de Brest
22360 LANGUEUX

Renseignements : Tél. : 02.96.52.04.64

P.S. : n'hésitez pas à divulguer les renseignements concernant cette biennale auprès d'autres artistes.



Le collectif
des artistes-plasticiens
des côtes d'armor

LE REGARD DES AUTRES

5^{ème} Biennale Armoricaine d'Art Vivant/Contemporain

Fiche d'inscription

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Pseudonyme (uniquement si vous souhaitez qu'il soit utilisé sur tous les supports de communication à la place de votre nom) :

Profession :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Portable : Fax :

Site Internet : E-mail :

N° Maison des Artistes ou AGESSA (**important** : voir article 13 du règlement) :
.....

Pour que l'inscription soit prise en compte, cette fiche doit être accompagnée des autres documents demandés (voir Liste des documents nécessaires à l'inscription).

Je soussigné(e) demande à participer à la 5^{ème} Biennale Armoricaine "Le regard des autres".

Je déclare accepter et observer toutes les clauses du règlement de la Biennale.

A le 201...

Signature

LE PROJET ¹

FICHE TECHNIQUE

Les souhaits émis devront correspondre aux espaces maximums consentis.

Indiquez la catégorie dans laquelle vous vous positionnez : peinture, photographie, sculpture, vidéo, installation, performance, ...

.....

Titre :

.....

Mode de présentation (cimaise, surface au sol,...) :

Descriptif technique (format / dimension / nombre d'œuvres / ...):

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

¹ Il peut s'agir d'un projet spécifique pour la biennale ou de la présentation d'une (ou plusieurs) œuvre(s) déjà réalisée(s) à même de rendre compte par ce choix de la démarche artistique dans son ensemble.

Mohammed Idali

Né à Safi au Maroc, en 1969. Il vit actuellement à Morlaix où il a établi son atelier.

Il se destine très tôt à l'art de la calligraphie tout en s'impliquant sur d'autres projets dans les domaines du théâtre et de la poésie en particulier.

Jusqu'en 1993, date de sa première exposition importante à Safi, il perfectionne la maîtrise du tracé de nombreux styles calligraphiques. C'est donc, d'abord, par la voie de la rigueur des maîtres classiques que Mohammed Idali fait ses premières armes en tant que calligraphe.

Il reçoit une Attestation d'appréciation par l'ICICA (Centre des Arts Islamiques Turque Istanbul) en 2003.

Licencié en Lettres arabes comparées, il enrichit continuellement ses connaissances à propos de l'écriture et de son histoire. Il expose régulièrement ses œuvres en France et à l'étranger.

.....

22 route du parc Hamon
29600 Morlaix

idalii.calligraphe@yahoo.fr

Mohammed Idali, artiste calligraphe, travaille, aujourd'hui, ses œuvres en recherchant le plus juste équilibre entre la lettre calligraphiée et des fonds de volumes aux compositions abstraites. La lettre structure le corps du tableau et prend alors une dimension picturale.

C'est la perfection du geste et du tracé de chaque lettre qui est recherchée dans l'espoir d'atteindre une harmonie dans l'œuvre.

Le tableau trouve sa source dans un texte poétique ou littéraire - classique ou plus contemporain. Les extraits inspirent la composition des lettres, des couleurs ocre et terre, des mouvements liés aux entrelacs...

Exposition à la Biennale

Les œuvres exposées à la Biennale allient l'art abstrait contemporain à la rigueur de la lettre classique calligraphiée.

L'exposition intitulée *Entre-deux* se situe à la frontière entre deux temps - passé (la lenteur et la rigueur) et présent (le geste et la couleur) - et entre deux espaces : la lettre et la composition abstraite.

